



Ref : CA2019/16

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2019

**DÉLIBÉRATION N°CA2019/16 PORTANT APPROBATION DE L'ADDITIF N°5
AUX TARIFS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➔ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 mars 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université du 17 juin 2011 portant adoption de la nouvelle politique d'amortissement de l'université,

Etant constaté l'arrivée en cours de séance (10H00) d'un membre du conseil d'administration ayant voix délibérative (Mme Lopez), portant à 18 le nombre des membres présents en séance de conseil d'administration,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **APPROUVE à l'unanimité l'additif n°5 aux tarifs de l'université, tel que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 15 mars 2019.

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	14
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 15/05/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 27/03/2019